

L'Institut Agro Rennes-Angers (ex Agrocampus Ouest) est habilité à percevoir la taxe d'apprentissage.

Formations en agronomie et en agroalimentaire (campus de Rennes) : **UAI 0352692L** - Formations en horticulture et en paysage (campus d'Angers) : **UAI 0492189N**

Nous vous remercions de compléter ce formulaire pour pouvoir envoyer votre reçu fiscal libératoire.

### Je saisis les coordonnées de mon entreprise (siège social ou établissement principal)

Raison sociale

Si filiale, merci d'indiquer le groupe/société mère

N° de SIRET

Adresse

Complément 1

Code Postal

Ville

### Contact décisionnaire du versement de la taxe

Civilité

Madame

Monsieur

Prénom

Nom

Fonction

E-mail

Tel

Remarques

### Merci de préciser à qui doit être envoyé le reçu fiscal libératoire

Le contact est le même

Civilité

Madame

Monsieur

Prénom

Nom

Fonction

E-mail

Tel

### Montant versé à L'Institut Agro Rennes-Angers

### Je choisis mon mode de paiement

Par virement

**Merci d'indiquer dans le libellé : L'Institut Agro Rennes-Angers TA 2022  
+ le nom de votre entreprise**

TRÉSOR PUBLIC

IBAN : FR76 1007 1350 0000 0010 0661 772 / BIC : TRPUFRP1

N° SIRET : 130 026 222 00021

Par chèque à L'ORDRE DE : L'agent comptable INESAEE

**Merci d'indiquer au dos : L'Institut Agro Rennes-Angers TA 2022**

Chèque n°

Banque

### Bordereau à renvoyer avant le 31 mai 2022

Par mail à :

taxe.apprentissage@agrocampus-ouest.fr

par courrier à :

L'Institut Agro Rennes-Angers  
Direction des partenariats professionnels  
Collecte taxe d'apprentissage  
65 rue de Saint-Brieuc  
CS 84215  
35042 Rennes Cedex

Pour toute question, contacter :

Alix TASSEL

Tel : 02 23 48 55 12 / taxe.apprentissage@agrocampus-ouest.fr